



CH-3003 Berne, ARE, vim

Aux départements en charge de l'aménagement
du territoire et du tourisme et aux organisations
et aux services fédéraux concernés

N° de référence: I171-0314
Votre référence:
Notre référence: kuc
Dossier traité par: vim
Berne, le 28 avril 2009

« Résidences secondaires, guide pour la planification directrice cantonale » - Consultation

Mesdames, Messieurs,

Dans son message concernant la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) conçue comme mesure d'accompagnement à l'abrogation de la Lex Koller¹ et dans son message relatif à l'initiative populaire « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires »², le Conseil fédéral souligne la nécessité d'introduire de manière coordonnée au niveau supracommunal, à travers la planification directrice, des mesures propres à réguler le développement des résidences secondaires. Il a alors été prévu un guide de planification devant indiquer quelles mesures cantonales et communales mènent à une solution. Vous recevez aujourd'hui un projet en ce sens, sur lequel vous êtes invités à prendre position.

Le document a été élaboré avec la participation de représentants de services cantonaux et de services fédéraux concernés ainsi que de spécialistes du tourisme qui sont intervenu au sein d'un groupe d'accompagnement et d'ateliers. Le guide de planification indique comment le plan directeur cantonal peut devenir une base servant à réguler le développement des résidences secondaires. Il contient au surplus des propositions de mesures régionales et communales pouvant être envisagées pour mettre en œuvre les prescriptions imposées par le plan directeur cantonal. S'il s'adresse en premier lieu aux cantons, il peut aussi être utile aux communes, aux organisations et aux professionnels.

¹ FF 2007 5477

² FF 2008 7891

Les guides de planification sont des outils qui proposent des démarches concrètes pour aborder certaines problématiques et savoir les appliquer en conformité avec les exigences légales. Mais d'autres solutions sont également admises pour autant qu'elles soient légales. Le guide de planification aidant à réguler le développement des résidences secondaires est conforme à la LAT en vigueur et au projet de révision de la LAT. Les initiatives populaires fédérales « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires » et « De l'espace pour l'homme et la nature (Initiative pour le paysage) » ont mis en évidence qu'une large part de l'opinion publique est également convaincue de la nécessité urgente d'agir en matière d'aménagement du territoire, une nécessité dont le guide de planification permet de tenir compte.

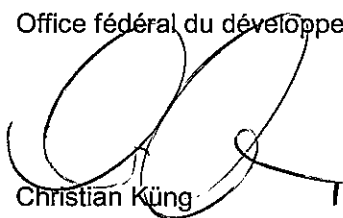
Dans le cadre de ce dossier, nous souhaiterions en particulier connaître vos réponses aux questions suivantes :

1. Le guide de planification apporte-t-il à d'importantes questions d'actualité sur le thème des résidences secondaires des réponses utiles à votre travail concret ?
2. Etes-vous d'accord avec les recommandations relatives à la planification directrice et à la planification des affectations ? Leur contenu présente-t-il des lacunes majeures ? Quels sont les points qui devraient être précisés ?
3. Considérez-vous que d'autres mesures importantes devraient être mentionnées ? Avez-vous connaissance d'exemples pouvant être présentés sur Internet ?

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réactions d'ici au **31 juillet 2009** et nous nous tenons volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (e-mail : martin.vinzens@are.admin.ch, tél. 031 322 52 19). Vous trouverez les messages cités plus haut ainsi que des informations complémentaires sur le thème des résidences secondaires sur notre site Internet www.are.admin.ch, Thèmes > Organisation et aménagement du territoire > Urbanisation. En sus du guide de planification, il est prévu que d'autres bases soient placées en libre accès sur Internet. Elles traiteraient notamment de la manière de réduire à plus long terme le nombre de « lits froids » et d'atteindre une plus forte occupation de l'offre d'hébergement en faveur d'un développement économique général.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Office fédéral du développement territorial ARE



Christian Küng
Directeur a.i.

Annexes : - guide pour la planification
- liste des destinataires

Copie : - participants du groupe d'accompagnement et des ateliers